

Nanterre-Paris : La métropole se construit par des actes de solidarité

Anne Hidalgo et Patrick Jarry saluent la volonté des parlementaires de concrétiser, à l'occasion du projet de loi sur le statut de Paris, l'évolution du centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre (CASH). Impulsées par la Ville de Paris, les nouvelles dispositions de la loi permettent désormais au CASH de financer sa modernisation et son insertion dans le quartier du Petit Nanterre autour d'un projet sanitaire, social et urbain, porté de longue date par la Ville de Nanterre.

Ce projet associant Paris et Nanterre avec le CASH s'inscrit pleinement dans la politique métropolitaine de la Ville de Paris qui souhaite accompagner le retour au droit commun de cet établissement médico-social unique en son genre. La loi prévoit également que la présidence du CASH, jusqu'alors assumée par le préfet de police de Paris, revient désormais au maire de Nanterre.

Le CASH regroupe notamment l'hôpital Max Fourestier, une maison de retraite, ainsi que différentes structures sociales, parmi lesquelles le centre d'hébergement et d'assistance aux personnes sans abri (CHAPSA). Les contraintes financières du CASH et l'inadaptation de ses bâtiments, construits au début du siècle dernier, commandent une profonde réorganisation, qui passe par la modernisation de ses infrastructures, le regroupement de ses activités et une meilleure insertion dans la ville.

Les anciennes dispositions législatives contrariaient cet objectif, en prévoyant que le CASH ne pouvait cesser partiellement une activité sans rétrocéder les bâtiments qui y étaient affectés à la Ville de Paris, propriétaire historique du centre en héritage du département de la Seine.

Le centre d'hébergement (CHAPSA) sera pleinement préservé.

Contact presse :

Simon Le Boulaire / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr

Jonathan Gilberg / 01.47.29.59.11 ou 06.25.78.02.25 / Jonathan.gilberg@mairie-nanterre.fr